

Puis il y a un montant de \$18,637 versé à Major Sales Distributors pour des torches électriques et un montant de \$48,154 pour des lampes à essence. Je suppose que tout ceci vise à éclairer le gouvernement.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Le secrétaire parlementaire du ministre du Commerce (M. Howard, Okanagan Boundary) invoque le Règlement.

M. Howard (Okanagan Boundary): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté attentivement le discours du député et j'ai du mal à voir en quoi il se rapporte au projet de loi fiscale présenté à la Chambre. Je crois que nous devrions nous en tenir à la règle de la pertinence, qui est bien reconnue et établie à la Chambre.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Je suis sûr que le député a entendu les remarques faites par la présidence il y a quelques instants, redemandant aux députés qui veulent participer au débat de se conformer à la règle de la pertinence. Mais, en même temps, je voudrais faire remarquer que, d'habitude, lorsqu'on présente une loi qui se rapporte aux subsides et aux finances, on permet une discussion bien plus ouverte que lorsqu'on présente une loi ordinaire. De toute façon, j'espère que le secrétaire parlementaire n'insistera pas pour que les participants au débat étudient directement des articles bien définis du bill sans traiter des questions indirectes. La présidence aurait bien du mal à imposer cette restriction.

M. McQuaid: Merci, monsieur l'Orateur. C'est là la raison même pour laquelle le gouvernement a pensé qu'il était sage de ne pas présenter une véritable réforme fiscale. On ne peut en présenter une lorsqu'on se livre à des gaspillages comme ceux que j'ai cités. Toutefois, je ne voudrais pas gêner trop longtemps les ministériels. Il y a encore un ou deux articles au sujet desquels je voudrais attirer l'attention des Canadiens.

Je cite un contrat passé avec la Biltmore Hats Limited d'un montant de \$40,775 pour des chapeaux de feutre, et un contrat subséquent de \$18,430, encore pour des chapeaux de feutre. Je prétends que tout ceci est du gâchis, et il y a mille autres indices qui confirment cette situation. Si le gouvernement essayait de pratiquer la moindre économie, il pourrait très bien introduire une véritable réforme de l'impôt grâce aux dispositions que comporte le bill à l'étude, quelque chose qui apporterait un véritable soulagement aux Canadiens et qui serait accueilli favorablement par les deux côtés de la Chambre, et par tous les citoyens canadiens.

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur l'Orateur, je désire féliciter le député de Cardigan (M. McQuaid) pour nombre de ses oppositions à certains aspects de ce projet de réforme fiscale. Au départ, je n'avais pas l'intention de m'immiscer dans ce débat dès maintenant car je ne suis ni juriste ni expert en matière d'impôt. Mais ayant écouté les autres députés, ayant discuté avec des juristes et ayant regardé à la télévision les experts en matière d'impôt dénoncer le fait que ce document massif n'est que du charabia, j'ai décidé que j'étais tout autant qualifié que plusieurs autres députés pour en parler. Comme le député de Cardigan l'a souligné, à l'instar de nombreux experts en fiscalité d'un peu partout au Canada, il y aurait lieu vraiment de refondre ce projet de loi. Il faudrait l'écrire dans une langue que la plupart d'entre nous peuvent comprendre. Les contribuables eux-mêmes devraient pouvoir le comprendre.

[M. McQuaid.]

L'autre raison qui m'a décidé à participer dès maintenant au débat, c'est que je ne pouvais pas laisser le ministre des Finances (M. Benson) essayer de faire passer ce projet de loi pour une réforme de l'impôt. Je suis d'accord, comme d'autres membres de l'opposition, sur certains aspects de ce bill, mais dans l'ensemble ce n'est rien de plus que du ravandage d'une série de ravandages qui ont été faits au cours des années, principalement par des experts en fiscalité et des ministres des Finances se réclamant du parti libéral.

J'aimerais évoquer certains des aspects détestables du bill. Jusqu'à présent, très peu de ceux qui ont participé à ce débat ont parlé des effets qu'aura ce bill dans les campagnes et surtout pour les producteurs de lait et de bestiaux. Les changements que propose ce bill mettront fin à ce qu'on appelle communément le troupeau de base. Les cultivateurs considèrent leur troupeau de base comme un actif et, à partir de 1972, le produit de la vente en sera considéré comme un gain en capital. Mais avec ce bill le troupeau de base disparaîtra car, à la vente, il sera imposé en tant que revenu, c'est-à-dire à 100 p. 100 et non pas à 50 p. 100 comme le prévoit l'impôt proposé sur les gains en capital. Peut-être cet impôt ne sera-t-il pas trop lourd pour le vieux cultivateur qui pourra établir un prix élevé mais honnête au 31 décembre 1971. Par contre, pour le fermier qui débute, l'imposition totale du produit de sa vente constituera une charge intolérable.

Il est d'autres aspects du bill que j'estime particulièrement discutables et ce sont d'abord les augmentations tant vantées des exemptions à l'égard du revenu des particuliers. Ce sont ces exonérations que le gouvernement pense pouvoir exploiter afin d'obtenir des voix lorsqu'il aura rassemblé le courage nécessaire pour affronter les électeurs après plusieurs années de gâchis économique et d'errance dans le désert économique, alors que des dizaines de milliers de chômeurs ont été obligés de recourir à l'assistance publique dont les travailleurs économiquement faibles ne peuvent plus solder la note.

A quel point ces prétendues réformes sont-elles efficaces financièrement parlant? Je félicite le gouvernement d'avoir rayé près d'un million de contribuables des rôles de l'impôt. Ce geste s'imposait depuis longtemps. Il reste à savoir jusqu'à quel point il profitera au travailleur moyen de l'usine, du bureau ou de la construction.

• (12.50 p.m.)

Étudions les chiffres. En premier lieu, monsieur l'Orateur, les exemptions seront plus élevées pour les gens à faible revenu et à revenu moyen. A première vue, la réforme semble belle. Mais, pour répéter les propos du député qui m'a précédé, pourquoi le gouvernement a-t-il attendu 22 ans avant de relever les exemptions personnelles d'impôt sur le revenu? Les derniers changements remontent à 1949. L'inflation a grandement diminué la valeur du dollar canadien depuis lors. Le gouvernement se trouve donc en fait à simplement ramener les exemptions d'impôt au niveau où elles auraient dû être il y a quelques années.

Étudions les chiffres. Un homme marié avec deux enfants et touchant un revenu annuel de \$4,000, et il est tragique de constater que bon nombre de travailleurs se situent encore dans cette catégorie de salaire, payaient \$210 en impôt sur le revenu en vertu de l'ancien régime. En 1972, il paiera environ \$73. Ce montant représente une différence d'environ \$2.60 par semaine. Quel beau cadeau d'un gouvernement si généreux! Étudions le cas de celui qui touche \$8,000 par année, qui est marié et père de deux